

*Initiatives ministérielles*

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député siège à la Chambre depuis longtemps. Il sait, j'en suis sûre, que les députés ne sont pas censés entrer à la Chambre pendant un vote. Ce n'est rien de nouveau.

Le député de Kamloops a la parole pour le même rappel au Règlement.

**M. Riis:** Je voudrais simplement faire une mise au point. Au fil des ans, des députés sont entrés à la Chambre à maintes reprises et, après le vote, ont exprimé comment ils auraient voté s'ils avaient été présents durant le vote.

Si je suis effectivement entré à la Chambre à un moment inopportun aujourd'hui, je conviens que cela va à l'encontre des traditions de la Chambre et je m'en excuse.

**M. Harvey (Edmonton-Est):** Madame la Présidente, je dois, je le crains, m'opposer aux observations du député de Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte.

Il a dit que nous contestions l'autorité de la présidence. Je peux assurer à la présidence que mon premier rappel au Règlement n'avait aucunement pour objet de la critiquer. Je ne crois pas que les propos que j'ai tenus à ce moment-là se prêtent à une telle interprétation.

Si le député faisait allusion aux observations d'un de mes collègues, tout ce que je peux dire, c'est que celles-ci peuvent difficilement être interprétées comme une remise en question de l'autorité de la présidence, particulièrement dans le cas du député de Juan de Fuca, qui a proposé que la présidence consacre le temps de la Chambre. . .

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député de Regina—Lumsden voulait prendre la parole.

• (1750)

**M. Benjamin:** Madame la Présidente, il est contraire au Règlement de contester l'autorité de la présidence et il en est ainsi depuis plusieurs années. Nous ne pouvons pas contester son autorité. Personne ne le fait.

Étant donné que ma femme attend un enfant. . .

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Benjamin:** . . .pourrais-je avoir le consentement unanime de la Chambre pour déclarer qu'il est six heures?

**Des voix:** Non.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le consentement n'a pas été accordé. La parole est au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

**M. Benjamin:** Ai-je le consentement unanime?

**Des voix:** Non.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député n'a pas obtenu le consentement unanime pour déclarer qu'il est six heures. La parole est au député d'Esquimalt—Juan de Fuca.

**M. Barrett:** Madame la Présidente, je ne voulais pas dire que la présidence sait tout sur-le-champ. Je proposais une pause. Votre compromis est parfaitement acceptable. Mais je veux dire que je proteste contre la remarque selon laquelle j'ai contesté l'autorité de la présidence d'une manière ou d'une autre ou je m'attendais à ce qu'elle connaisse toutes les réponses.

J'ai demandé à faire une pause de cinq minutes. La proposition que vous avez faite est tout à fait acceptable. Mais je ne supporte pas qu'on remette en question mes motifs lorsque je fais un rappel au Règlement.

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Je n'ai pas remis en question les motifs du député et je lui suis vraiment très reconnaissante de trouver ma proposition tout à fait acceptable. La parole est au député de Calgary—Ouest pour reprendre le débat.

**M. Jim Hawkes (Calgary-Ouest):** Madame la Présidente, quelle période bizarre de l'histoire du Parlement du. . .

**La présidente suppléante (Mme Champagne):** Le député de Churchill invoque le Règlement.

**M. Murphy:** Madame la Présidente, je ne peux, moi non plus, laisser passer les commentaires du député libéral sans protester, puisque je suis de ceux qui ont demandé à la présidence des précisions sur la question qu'elle devait trancher. D'ailleurs, le simple fait que la présidence ait jugé bon plus tard de différer sa décision prouve bien que les arguments que nous avançons étaient tout à fait fondés. Après avoir entendu les arguments de membres du caucus du Nouveau Parti démocratique et d'autres commentaires, la présidence a cru bon de reporter sa décision. Je sais que la présidence a également eu l'occasion de discuter avec le greffier de la situation qui était, de toute évidence, confuse.